



Note de présentation du Budget Primitif 2025

**CONSEIL MUNICIPAL DU
28 FEVRIER 2025**

Préambule : Le budget primitif d'une collectivité

Le budget primitif est l'acte budgétaire prévoyant et autorisant les dépenses et les recettes du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ce document comptable comporte deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe toutes les opérations courantes de la collectivité. Côté dépenses, on y trouve les frais de personnel, les charges à caractère général (eau, fluides, fournitures et prestations diverses), les subventions versées aux associations ou encore les intérêts de la dette. Côté recettes, il s'agit principalement des ressources fiscales, des dotations de l'État et des produits des services.

L'investissement incorpore l'ensemble des opérations d'entretien durable du patrimoine municipal et de construction ou d'achat de nouveaux équipements pour la Ville. Il doit permettre de rembourser le capital de la dette et mobiliser les emprunts nouveaux.

L'équilibre de chacune des sections du budget est assuré par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

L'autofinancement est obtenu en additionnant les montants du virement de section de fonctionnement à la section d'investissement et des dotations aux amortissements et provisions.

Le budget primitif étant voté après le vote du compte administratif 2024, les résultats comptables de l'exercice 2024 sont intégrés au budget primitif 2025.

I. Éléments de contexte, économique, social, budgétaire, évolution de la population

Le budget primitif 2025 de la Ville s'inscrit dans un contexte économique incertain. Le contexte géopolitique international renforce cette instabilité. De plus la loi de Finances 2025 n'ayant pas été adoptée de nombreuses inconnues demeurent quant aux relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

La population municipale totale est de 6758 habitants au 1^{er} janvier 2025.

II. Priorités du budget

La priorité de ce budget est de maintenir une capacité d'investissement importante afin de pouvoir continuer à offrir aux Lochois des services publics locaux de qualité tout en investissant pour créer ou renouveler les équipements structurants communaux.

Pour cela, il est nécessaire de maîtriser les charges de fonctionnement afin de préserver la capacité d'autofinancement de la Ville sans utiliser le levier fiscal ou sans recourir massivement à l'emprunt.

III. Ressources et charges de la section de fonctionnement et d'investissement

La section de fonctionnement

1) Les charges de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 10 495 760.00€ pour l'exercice 2025.

Chapitre comptable	Montant inscrit au budget primitif 2024	Crédits ouverts 2024 (BP+DM)	Montant inscrit au budget primitif 2025
011 Charges à caractère général	2 665 000.00€	2 698 000.00€	2 785 000.00€
012 Charges de personnel	4 900 000.00€	5 005 000.00€	5 200 000.00€
014 Atténuations de produits	8 500.00€	9 100.00€	10 000.00€
65 Autres charges courantes	420 000.00€	428 100.00€	475 000.00€
66 Charges financières	320 000.00€	320 500.00€	330 000.00€
67 Charges exceptionnelles	10 000.00€	10 000.00€	10 000.00€
022- Dépenses imprévues	0.00€	0.00€	0.00€
68-Provisions semi-budgétaires	10 000.00€	10 000.00€	20 000.00€
Total des dépenses réelles de fonctionnement (1)	8 333 500.00€	8 480 700.00€	8 830 000.00€
023 Virement à la section d'investissement	969 600.00€	991 300.00€	665 760.00€
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000 000.00€	1 018 100.00€	1 000 000.00€
Total des opérations d'ordre (2)	1 969 600.00€	2 009 400.00€	1 665 760.00€
Total des dépenses de fonctionnement (1+2)	10 303 100.00€	10 490 100.00€	10 495 760.00€

1.1. Les dépenses réelles de fonctionnement :

❖ Les charges à caractère général (chapitre 011)

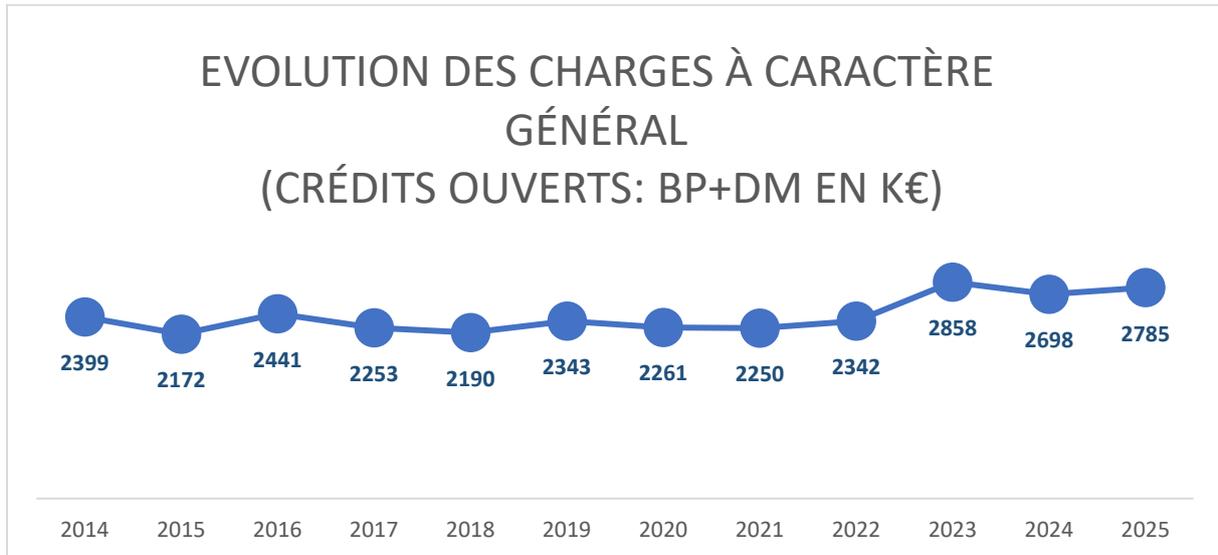
Ce chapitre retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courant d'une collectivité :

- Fluides
- Télécommunication
- Entretien de bâtiments
- Entretien de la voirie et des réseaux
- Maintenance (logiciels, copieurs, contrats de vérifications réglementaires...)

Après une forte hausse en 2023 en raison de l'inflation et de la crise énergétique, puis une stabilisation en 2024, ce chapitre sera en augmentation (+4.5% par rapport au BP 2024). Il est ainsi budgétisé à hauteur de 2 785 000€.

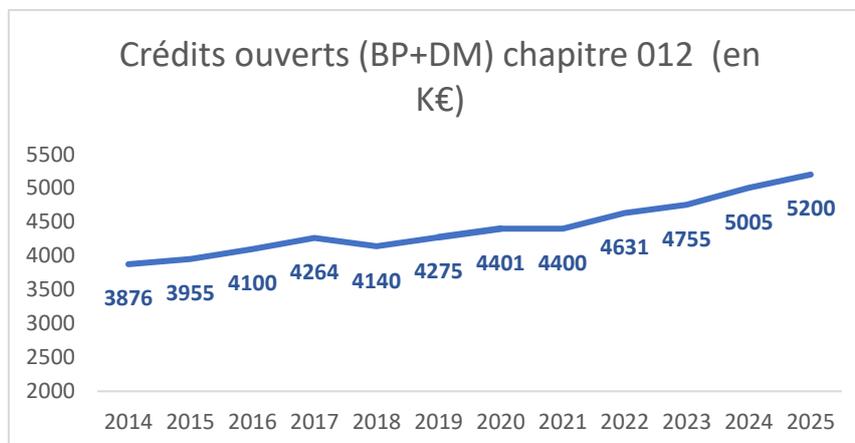
Cette augmentation de 120 000€ est expliquée par l'organisation de l'exposition temporaire dédiée à Louis Delaporte dont le coût est estimé à 118 000€, et sera couverte pour partie par des recettes estimées à 50 000€. Ainsi le coût net à la charge de la ville est estimé à 68 000€.

Les crédits alloués aux fluides resteront stables au regard de 2024 (800 000€), ainsi que le budget de fonctionnement des services, hors fluide.



❖ Les charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre comptabilise la masse salariale propre (agents permanents employés par la Ville) et indirecte (intermittents du spectacle, renforts saisonniers) ainsi que les frais annexes (cotisation assurance du personnel, médecine du travail, cotisation au Comité National d'Action Sociale...); il est évalué à 5 200 000€ pour 2025.



❖ Les autres charges courantes (chapitre 65)

Ce chapitre comptable comprend les indemnités versées au élu, les subventions versées aux associations, les participations obligatoires aux OGEC, les cotisations statutaires aux syndicats auxquels adhère la Ville et, depuis le passage à la norme M57, les autres opérations de gestion. Pour l'année 2025 ce chapitre est estimé à 475 000€. L'augmentation des crédits ouverts de ce chapitre est notamment expliquée par l'inscription budgétaire du reversement d'un leg pour 20 000€. Cette opération est toutefois neutre comptablement car cette même somme est inscrite en recette. De plus, l'indemnisation des commerçants rue Saint Jacques (estimée à 12 000€) est également budgétisée dans ce chapitre.

❖ Les charges financières (chapitre 66)

Dans ce chapitre comptable sont budgétisés les intérêts de la dette ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE). Ces dépenses sont estimées à 330 000€.

❖ Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Comme indiqué dans le développement lié au chapitre 65, dans le cadre du passage à la M57 les opérations de gestion sont dorénavant imputés sur le chapitre 65. Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » recense désormais les opérations comptables de régularisation (annulation de titres sur exercice antérieur) et les opérations comptables dans le cadre des cessions.

Le montant de ce chapitre est estimé à 10 000€.

❖ Les dotations aux provisions semi-budgétaire

Ce chapitre comprend les dotations aux provisions. En 2025, 10 000€ sont inscrits notamment dans le cadre de la provision constituée face aux risques d'impayés (non-valeur et effacements de dette).

1.2. Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre sont des opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement. Il s'agit donc :

- Des dotations aux amortissements des immobilisations : 647 000€
- Etalement charge indemnité remboursement anticipé ancien emprunt toxique : 353 000€
- Du virement à la section d'investissement : 665 760€

2) Les produits de fonctionnement

Le tableau ci-après est présenté selon la norme comptable M57.

Chapitre comptable	Montant Budget Primitif 2024	Crédits ouverts 2024 (BP+DM)	Budget Primitif 2025
013 Atténuations de charges	60 068,64 €	60 068,64 €	60 000,10 €
70 Produits des services	450 000,00 €	470 800,00 €	485 000,00 €
73 Impôts et taxes dont	6 090 300,00 €	6 152 300,00 €	6 185 000,00 €
73 Impôts et taxes	920 300,00 €	920 300,00 €	912 000,00 €
731 Fiscalité locale	5 170 000,00 €	5 232 000,00 €	5 273 000,00 €
74 Dotations, participations	2 660 000,00 €	2 739 300,00 €	2 608 150,00 €
75 Autres produits de gestion courante	345 000,00 €	355 800,00 €	195 000,00 €
76 Produits financiers	267 205,00 €	267 205,00 €	267 205,00 €
77 Produits exceptionnels	5 000,00 €	19 100,00 €	10 000,00 €
78 Reprise sur provisions semi-budgétaires	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement (1)	9 887 573,64 €	10 074 573,64 €	9 820 355,10 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 000,00 €	55 000,00 €	65 000,00 €
Total des opérations d'ordre (2)	55 000,00 €	55 000,00 €	65 000,00 €
002- Résultat de fonctionnement reporté	360 526,36 €	360 526,36 €	610 404,90 €
Total résultat antérieur reporté (3)	360 526,36 €	360 526,36 €	610 404,90 €
Total des recettes de fonctionnement (1+2+3)	10 303 100,00 €	10 490 100,00 €	10 495 760,00 €

2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

❖ Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit principalement des remboursements effectués par l'assurance statutaire à la suite des arrêts maladie des agents. Ces recettes, par nature fluctuantes, sont estimées à environ 60 000€.

❖ Les produits des services (chapitre 70)

Il s'agit des produits relatifs aux services proposés par la commune : produits de la restauration scolaire, produits du Centre de Loisirs, vente de repas du centre d'hébergement, billetterie des spectacles de la saison culturelle, mais également des redevances d'occupation du domaine public (concession réseaux) et des concessions du cimetière.

Ces produits sont estimés à 485 000€ pour l'année 2025.

❖ Les impôts et taxes (chapitre 73) et la fiscalité locale (chapitre 731)

Ces deux chapitres étaient fusionnés en un seul (73) dans l'ancienne norme comptable. Depuis la norme M57, le chapitre 73 comporte les impôts et taxes (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, FNGIR et FPIC) et le chapitre 731 la fiscalité locale (droits de place, TLPE, taxes foncières et d'habitation)

Chapitre 73 Impôts et taxes

Les principaux produits sont les suivants :

- Attribution de compensation versée par la CCLST : 760 000€
- Dotation de solidarité communautaire versée par la CCLST : 52 000€
- FPIC 90 000€

Les recettes de ce chapitre sont estimées à 912 000€.

Chapitre 731 Fiscalité locale :

Ce chapitre regroupe les produits fiscaux encaissés par la commune. Il est précisé que l'état précis des bases fiscales 2025 n'a pas été notifié par l'Etat à la commune., il s'agit donc d'estimation.

Les principaux produits sont les suivants :

- Imposition directe : 4 900 000€
- Taxe sur les déchets stockés : 35 000€
- Droits de place du marché : 95 000€
- TADE : 231 000€

Pour 2025 ces produits sont estimés 5 273 000€.

❖ Les dotations et participations (chapitre 74)

Il s'agit principalement des dotations et allocations compensatrices versées par l'Etat. Après des années de baisse constante entre 2013 et 2017, la dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait rester globalement stable en 2025. Il convient de préciser que le montant de ces dotations n'a pas été communiqué au moment de la préparation du budget. Par prudence, ces recettes sont estimées au même niveau que celles de 2024.

Les allocations compensant les dégrèvements d'impôts accordés par l'Etat sont estimées à leurs montants de 2024, soit 200 000€.

La subvention versée par l'Etat dans le cadre du dispositif cantine à 1€ est estimée à 100 000€.

Des subventions sont également espérées de nos partenaires institutionnels dans le cadre de l'organisation de l'exposition dédiée à Louis Delaporte pour un montant de 45 000€.

Au total les recettes de ce chapitre sont donc estimées à 2 608 150€.

❖ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit principalement des revenus des immeubles (Centre d'Hébergement, location Espace Agnès Sorel, locaux commerciaux) et de la redevance versée par l'exploitant de la cuisine centre dans le cadre de la convention de mise à disposition.

L'encaissement provisoire d'un leg avant son reversement (20 000€) est imputé à ce chapitre.

Depuis le passage à la M57 ce chapitre intègre également les produits exceptionnels dont les indemnités d'assurances.

Ainsi, et compte tenu de ce qui précède, ce chapitre est estimé à 195 000€.

❖ Les produits financiers (chapitre 76)

Ce produit estimé à 267 205.00€ correspond à l'aide annuelle versée depuis 2015 par le Fonds de Soutien dans le cadre de la sécurisation de l'ancien emprunt toxique.

❖ Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Comme indiqué dans le développement lié au chapitre 75, dans le cadre du passage à la M57 les produits exceptionnels comme les indemnités d'assurance sont dorénavant imputés sur le chapitre compte 75. Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » recense désormais les opérations comptables de régularisation (annulation de mandats sur exercice antérieur). Le montant de ce chapitre est estimé à 10 000€.

2..2 Les recettes d'ordre de fonctionnement

Il s'agit des opérations comptabilisées dans le chapitre 042 comme les travaux en régie et la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (article 777).

La section d'investissement

3) Les dépenses d'investissement

❖ Dépenses d'équipement :

Les principales dépenses d'investissement prévues en 2025 sont les suivantes :

- ⇒ Vie éducative culturelle sportive et associative : programme de renouvellement des matériels sportifs et de la plaine sportive et scolaire de Grand Vau (maitrise d'œuvre gymnase Beschon), modernisation de l'espace Agnès Sorel, programme relatif aux écoles et création d'un self au restaurant scolaire Lamblardie-Sarraute, requalification de la cuisine centrale et mise en sécurité incendie du Centre Maurice Aquilon. **Total : 553 150€**

- ⇒ Continuité et qualité des services publics essentiels : programme de voirie, poursuite de la reprise de la rue Saint Jacques, plan de gestion des cimetières, éclairage public, travaux dans les bâtiments communaux et notamment la mise en sécurité incendie de l'école Lamblardie, gestion des périls, équipements techniques et numériques des services, vidéoprotection. **Total : 1 024 584€**
- ⇒ Urbanisme intégré dans un environnement préservé : restauration du Jardin Public, programme d'aides locales aux particuliers dans le cadre de l'OPAH-RU et modification du Plan Local d'Urbanisme. **Total : 135 466€**
- ⇒ Préserver et valoriser le patrimoine exceptionnel : fonds de concours pour le confortement des remparts, fin de la restauration du clocher Est de la Collégiale Saint Ours, programme de restauration des collections. **Total : 871 800€**

Ainsi le montant total des dépenses d'équipement est estimé à 2 585 000€.

❖ Remboursement du capital de la dette

Le remboursement annuel du capital des emprunts réalisés par la Ville est estimé à 1 500 000€ pour 2025.

4) Les recettes d'investissement

4.1. Les recettes réelles d'investissement

❖ Subventions d'équipements reçues (Chapitre 13)

Pour chaque projet, une prospection est réalisée pour la recherche de financement externe et particulièrement de subventions de la part de nos partenaires institutionnels. Les subventions d'équipement reçues sont estimées à 1 084 133.99€ pour l'exercice 2025

❖ Dotations (chapitre 10)

Il s'agit ici des recettes issues :

- Du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) estimées à 370 000€
- De la taxe d'aménagement (TAM) estimées à 30 740.50€

❖ Emprunt (chapitre 16) :

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'emprunt d'équilibre à hauteur de 1 000 000€.

4.2. Les recettes d'ordre de la section d'investissement :

Il s'agit de dépenses d'ordre de la section de fonctionnement (amortissements et virement à l'investissement) mais également des crédits prévus à hauteur de 100 000€ au chapitre 041 (opérations patrimoniales : avances versées lors de marchés publics, opérations de régularisation de l'inventaire).

IV. Montant du budget consolidé (budget principal et annexe)

Le montant total du budget primitif 2025 est de 15 368 055.00€.

La Ville ne dispose pas de budget annexe.

V. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels

La gestion des programmes d'investissement par le mécanisme des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permet de répartir la charge des dépenses d'investissement les plus importantes sur plusieurs exercices budgétaires. Cela permet ainsi de lisser la charge budgétaire annuelle de ces projets mais également d'être davantage en phase avec la réalité technique car la planification opérationnelle des projets les plus importants se fait bien souvent sur plusieurs années.

Les Autorisations de Programmes représentent le montant total pluriannuel de l'opération voté par le Conseil Municipal tandis que les Crédits de Paiement constituent les crédits annuels affectés au projet. Les montants des AP et des CP peuvent être révisés à tout moment par le Conseil Municipal. En fin d'exercice, les crédits budgétaires non consommés doivent être reportés sur les autres années de vie de l'AP.

Un tableau joint en annexe du présent rapport récapitule les AP/CP ouvertes pour l'exercice budgétaire 2025.

VI. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

Afin de pouvoir financer les dépenses d'investissement évoquées précédemment sans recourir massivement à l'emprunt, il est impératif que la Ville maintienne un haut niveau d'épargne brute (ou CAF Brute). L'épargne brute correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement permettant de financer les dépenses d'investissement.

Il est précisé que, pour calculer cet autofinancement, certaines rubriques sont retraitées : les travaux en régie sont intégrés dans les recettes réelles, les provisions et reprises sur provisions semi-budgétaires sont basculées dans les recettes d'ordre.

En 2025, au budget primitif cette épargne brute est prévue à 1 030 355.10€.

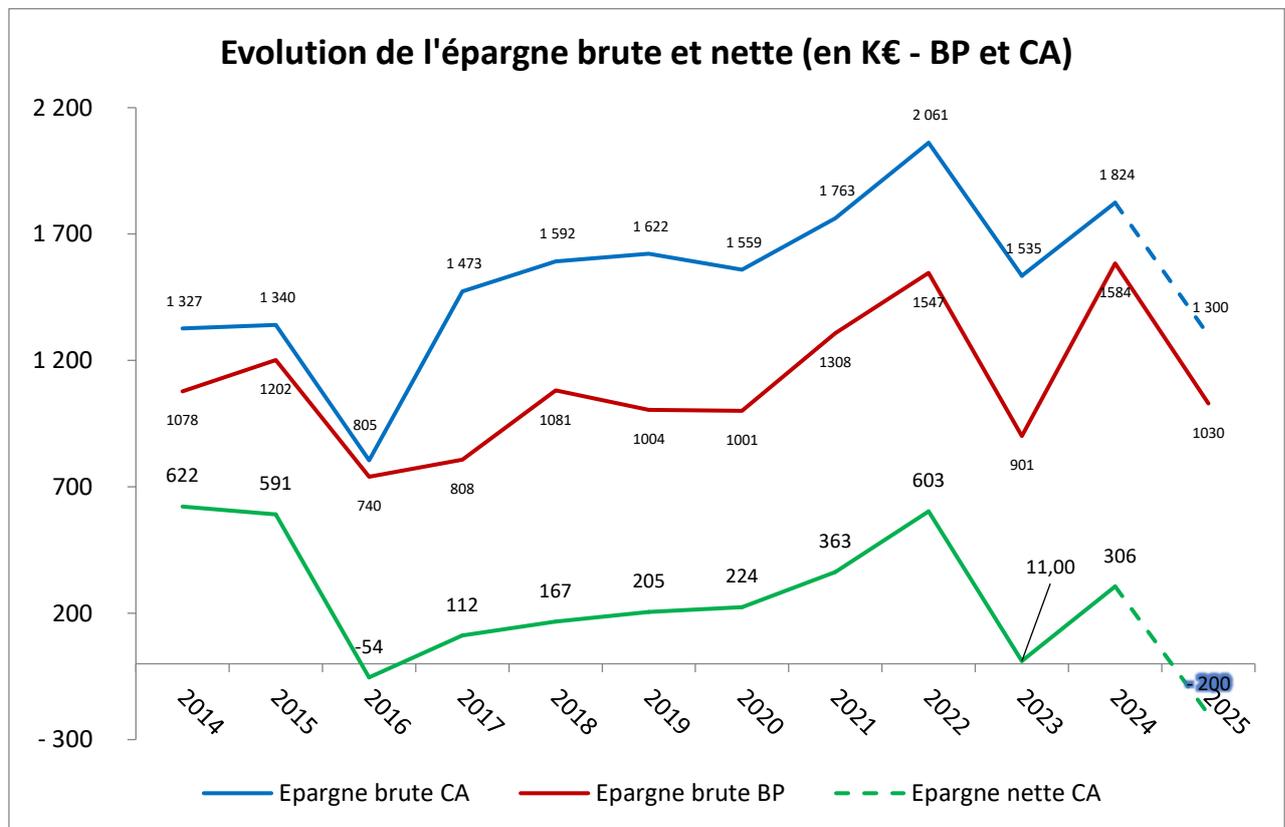


Cette épargne connaît donc une baisse par rapport à 2024. Toutefois elle reste proche des niveaux d'avant crise sanitaire.

Nous nous fixons pour objectif que cette épargne brute soit de l'ordre de 1.3M€ lors du compte administratif 2025.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'autofinancement de 2014 à 2025 à partir de 3 courbes :

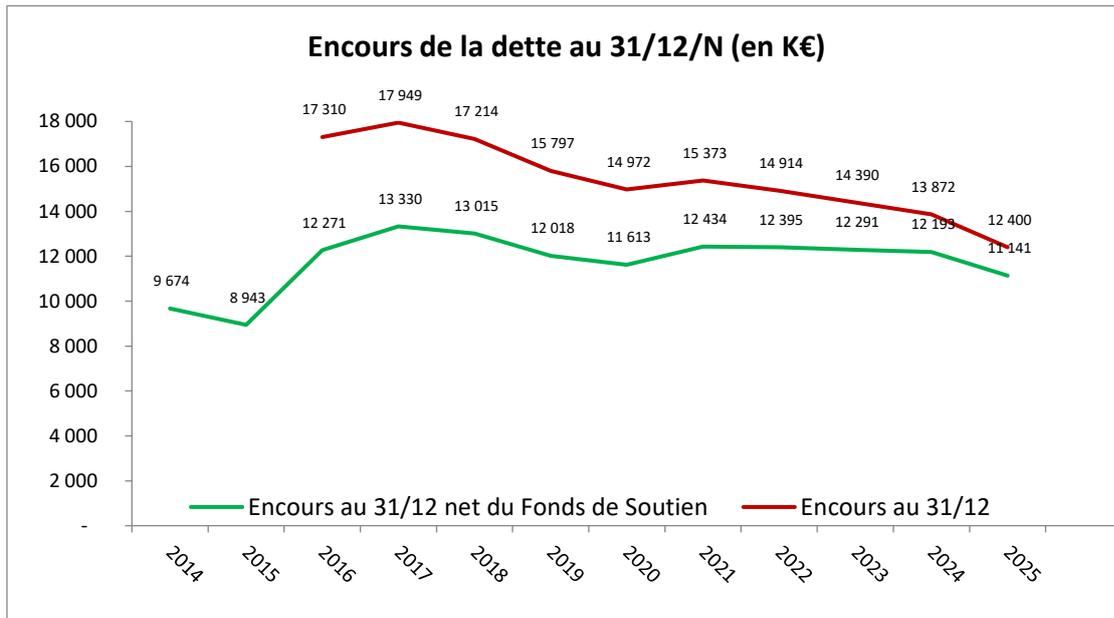
- l'autofinancement brut réalisé jusqu'en 2024 et prévisionnel 2025 (*en bleu*),
- l'autofinancement brut prévu budgétairement jusqu'en 2025 (*en rouge*),
- l'autofinancement net prévisionnel du Compte Administratif 2025 (*en vert*)



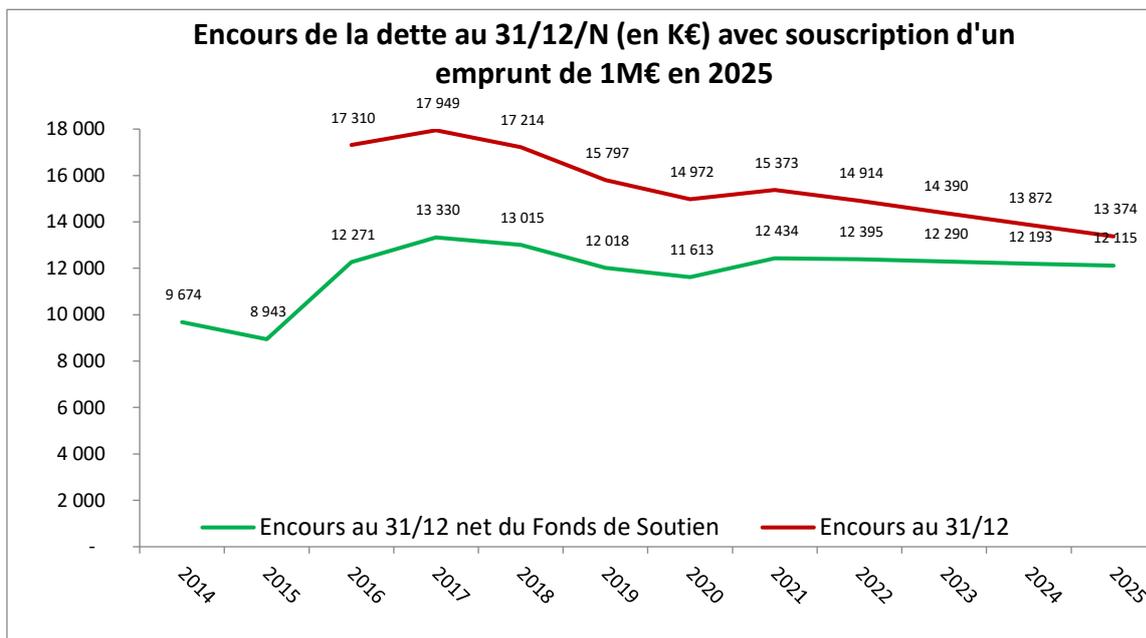
VII. Niveau d'endettement de la collectivité

La Ville présente un endettement maîtrisé puisque la quasi-intégralité de l'encours est composé d'emprunt à taux fixe, le reste étant des taux variables simples, adossés à des indices financiers bien connus. Aucun emprunt structuré n'est présent à ce jour dans l'encours de la Ville.

Sans mobilisation d'emprunt au cours de l'exercice 2025, l'encours de dette au 31 décembre serait 12.400M€. Les courbes vertes présentent l'encours de dette retraité en retranchant l'aide restant à percevoir du Fonds de Soutien dans le cadre de la sortie de l'ancien emprunt ainsi que le permet l'article R2313-2 du CGCT.



Au budget primitif 2025, afin de financer en partie le programme d'investissement, un emprunt de 1M€ est inscrit. Dans l'hypothèse où cet emprunt sera mobilisé, l'encours de dette au 31 décembre 2025 serait de 13.374M€.



Aussi, emprunter 1M€ au titre de l'exercice 2025 permet de poursuivre la dynamique de désendettement de la Ville. Un des indicateurs pertinents pour évaluer la dynamique de l'endettement d'une collectivité est le flux net d'emprunt illustré par le tableau ci-dessous (en K€). En effet, le flux net d'emprunt correspond à la différence entre les emprunts souscrits sur une année et le remboursement annuel du capital des emprunt.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Souscription de nouveaux emprunts	2000	690,00 €	- €	510,00 €	1800,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Amortissement du capital des emprunts	1360	1 425,00 €	1 417,00 €	1 335,00 €	1 400,00 €	1 459,00 €	1 524,00 €	1 517,00 €	1 500,00 €
Flux net emprunt annuel	640	- 735,00 €	- 1 417,00 €	- 825,00 €	400,00 €	- 459,00 €	- 524,00 €	- 517,00 €	- 500,00 €
Désendettement cumulé	640	- 95,00 €	- 1 512,00 €	- 2 337,00 €	- 1 937,00 €	- 2 396,00 €	- 2 920,00 €	- 3 437,00 €	- 3 937,00 €

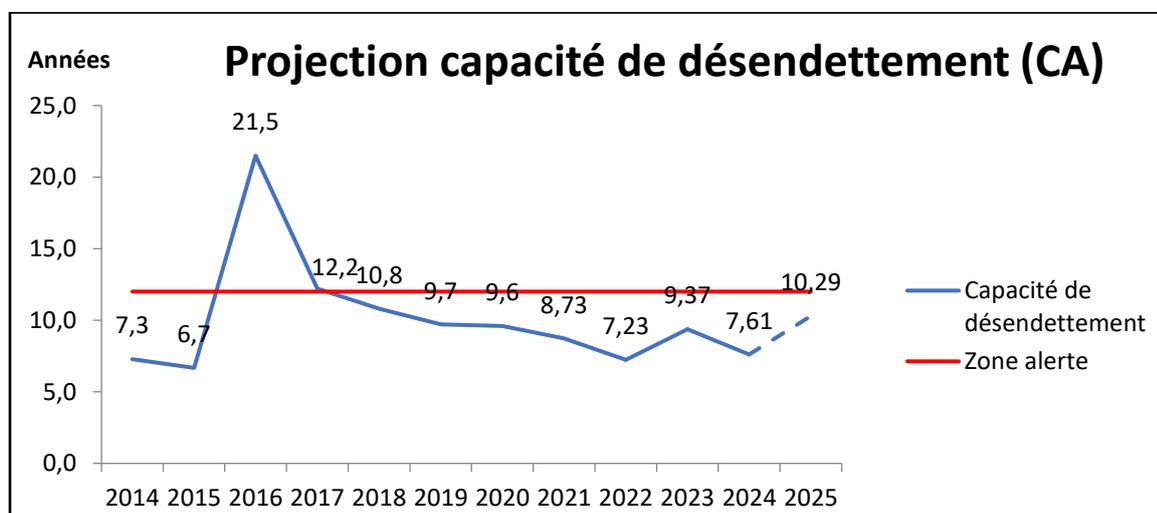
Cet indicateur montre que la Ville poursuit encore son désendettement cette année de près de 500.000 €. De plus entre 2017 et 2025 la Ville, se sera désendettée d'environ 4M€.

VIII. Capacité de désendettement

Cet indicateur représente le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

Il synthétise le résultat des leviers financiers d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois :

- L'épargne brute dégagée, donc la performance de gestion par rapport à un niveau de recettes établi,
- Le volume d'endettement et donc le volume d'investissement réalisé. Il est admis que pour une commune, ce ratio ne doit pas dépasser un maximum de 12 ans



La capacité de désendettement s'est continuellement améliorée entre 2017 et 2022. Depuis 2023, en raison de l'instabilité économique et de l'inflation, notamment l'augmentation du prix des fluides, cet indicateur connaît des soubresauts conjoncturels : l'objectif en 2025 sera donc de contenir ce ratio sous le seuil des 12 ans lors du compte administratif 2025.

IX. Niveau des taux d'imposition

Depuis 2021 et à la suite mesures gouvernementales de suppression de la taxe d'habitation, en remplacement de cette taxe, les communes se voient transférer la part communale de la taxe foncière sur le non bâti. Désormais le taux communal de taxe foncière sur le bâti est donc la somme entre le taux communal (24.17%) et l'ancien taux départemental (16.48%) soit 40.65%.

Les taux d'imposition 2025 votés par le Conseil Municipal seront identiques à 2024, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **40.65%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54.24%**
- Taux taxe habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires : **15.45%**

Annexe 1 Note Budget Primitif 2025

Projet	Crédits ouverts BP 2025
AP202101 - VIE EDUCATIVE CULTURELLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE	
202101-01 - PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES MATERIELS SPORTIFS	
	7 000,00 €
202101-02 - MODERNISATION ESPACE AGNES SOREL	
	54 800,00 €
202101-03 - PROGRAMME PLURIANNUEL DES ECOLES	
	52 450,00 €
202101-04 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS	
	9 100,00 €
202101-05 - CENTRE MAURICE AQUILON-CUISINE CENTRALE	
	318 600,00 €
202101-06 - CENTRE LOISIRS	
	1 700,00 €
202101-07 PLAINES SPORTIVE ET SCOLAIRE DE GRAND VAU	
	109 500,00 €
TOTAL AP202101 VIE EDUCATIVE CULTURELLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE	553 150,00 €

Projet	Crédits ouverts BP 2025
AP202102 - CONTINUITE QUALITE DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS	
202102-01 - PROGRAMME PLURIANNUEL TRAVAUX DE VOIRIE	
	701 400,00 €
202102-02 - PLAN DE GESTION DES CIMETIERE	
	32 000,00 €
202102-03 - PROGRAMME PLURIANNUEL ECLAIRAGE PUBLIC	
	50 720,00 €
202102-04 - PROGRAMME PLURIANNUEL BATIMENTS COMMUNAUX	
	55 000,00 €
202102-05 - GESTION DES PERILS	
	47 799,00 €
202102-06 - EQUIPEMENTS TECHNIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX	
	83 675,00 €
202102-07 - POLICE SECURITE ET VIDEOPROTECTION	
	27 300,00 €
202102-08 - EQUIPEMENTS NUMERIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX	
	26 690,00 €
TOTAL AP 202102-CONTINUITE QUALITE DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS	1 024 584,00 €

Projet	Crédits ouverts BP 2025
AP202103 - URBANISME INTEGRE DANS UN ENVIRONNEMENT PRESERVE	
202103-01 - JARDIN ET ESPACES VERTS	
	62 000,00 €
202103-02 - REQUALIFICATION SECTEUR VERDUN	
	12 966,00 €
202103-05 - POLE MULTIMODAL GARE FERROVIAIRE	
	3 000,00 €
202103-0 - OPAH RU	
	15 000,00 €
202103-10 - REQUALIFICATION ENTREES DE VILLE	
	12 500,00 €
202103-11- PLU	
	30 000,00 €
TOTAL AP202103-URBANISME INTEGRE DANS UN ENVIRONNEMENT PRESERVE	135 466,00 €

Projet	Crédits ouverts BP 2025
AP202104 - PRESERVER & VALORISER LE PATRIMOINE EXCEPTIONNEL	
202104-01 - PROGRAMME PLURIANNUEL AUTRES MONUMENTS HISTORIQUES	
	5 750,00 €
202104-03 - CONFORTEMENT DES REMPARTS	
	100 000,00 €
202104-04 - RESTAURATION DE LA COLLEGALE SAINT-OURS	
	700 000,00 €
202104-06 - FINALISATION REHABILITATION MUSEE	
	3 550,00 €
202104-07 - PROGRAMME DE RESTAURATION DES COLLECTIONS	
	42 500,00 €
202104-08 - EXPOSITIONS TEMPORAIRES	
	20 000,00 €
TOTAL AP20104 PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE EXCEPTIONNEL	871 800,00 €
Total crédits ouverts	2 585 000,00 €

Etat des APCP

N° AP		Autorisations de programme				Crédits de paiement						Financer	
		Description	Montant AP selon délibération 2024/11/64 (1)	Révision AP (2) 2=3-1	Nouveau montant AP (3)	Cumul réalisation 2021-2023 (a)	CA 2024 (b)	Cumul réalisation 2021-2024 © C=a+b	2025	2026	Total crédits de paiement	Nature	
202101	Ve éducative culturelle sportive et associative	2 030 050,63 €	321 994,19 €	2 352 044,82 €	636 636,63 €	349 258,19 €	985 894,82 €	553 150,00 €	813 000,00 €	2 352 044,82 €	Financement ext	2 352 044,82 €	
Total AP 202101		2 030 050,63 €	321 994,19 €	2 352 044,82 €	636 636,63 €	349 258,19 €	985 894,82 €	553 150,00 €	813 000,00 €	2 352 044,82 €	Autofinancement		
202102	Continuité des services publics essentiels	4 332 540,58 €	131 694,22 €	4 464 234,80 €	2 204 248,58 €	605 402,22 €	2 809 650,80 €	1 024 584,00 €	630 000,00 €	4 464 234,80 €	Financement ext		
Total AP 202102		4 332 540,58 €	131 694,22 €	4 464 234,80 €	2 204 248,58 €	605 402,22 €	2 809 650,80 €	1 024 584,00 €	630 000,00 €	4 464 234,80 €	Autofinancement		
202103	Urbanisme intégré dans un environnement préservé	4 445 119,31 €	223 806,20 €	4 221 313,11 €	2 823 735,31 €	912 111,80 €	3 735 847,11 €	135 466,00 €	350 000,00 €	4 221 313,11 €	Financement ext		
Total AP 202103		4 445 119,31 €	223 806,20 €	4 221 313,11 €	2 823 735,31 €	912 111,80 €	3 735 847,11 €	135 466,00 €	350 000,00 €	4 221 313,11 €	Autofinancement		
202104	Préserver et valoriser le Patrimoine exceptionnel	3 376 054,24 €	191 768,24 €	3 184 286,00 €	1 096 844,24 €	660 641,76 €	1 777 486,00 €	871 800,00 €	535 000,00 €	3 184 286,00 €	Financement ext		
Total AP 202104		3 376 054,24 €	191 768,24 €	3 184 286,00 €	1 096 844,24 €	660 641,76 €	1 777 486,00 €	871 800,00 €	535 000,00 €	3 184 286,00 €	Autofinancement		
TOTAL GENERAL		14 183 764,76 €	38 113,97 €	14 221 878,73 €	6 761 464,76 €	2 547 413,97 €	9 308 878,73 €	2 585 000,00 €	2 328 000,00 €	14 221 878,73 €			